

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

AVIS PUBLIC


AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté le règlement suivant lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le huitième jour du mois de décembre deux mille vingt et un (2021-12-08)

Règlement numéro 286-21 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, situé au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au

<https://mrcmaskinonge.ca/avis-publics-reglements/>

DONNÉ à Louiseville, ce quinzième jour du mois de décembre deux mille vingt et un (2021-12-15).



Pascale Plante,
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière

